



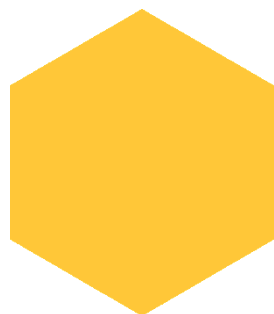
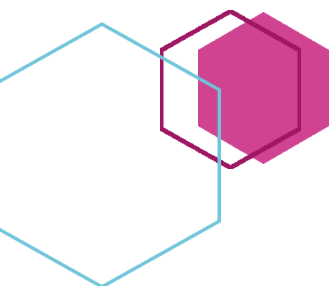
# STAGE

## Mode d'emploi

---

**Je souhaite faire un stage à la Ville de Brest,  
à Brest métropole ou au CCAS, que dois-je faire ?**

Chaque année, Brest métropole, la Ville de Brest et le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) reçoivent de très nombreuses demandes de stages et accueillent des stagiaires de tous niveaux et profils au sein de leurs services. Nous privilégions la voie dématérialisée pour la réception de vos demandes.



## 1. Je prends connaissance des demandes de stages en ligne

Je me connecte sur le site [www.brest.fr](http://www.brest.fr) : « Vos démarches, Emplois et stages de la collectivité », et je postule en ligne. Si aucune offre déposée sur le site ne me correspond,

## 2. Je candidate de manière spontanée à un stage

En déposant ma candidature directement en ligne sur le site de Brest.fr dans la rubrique « Vos démarches, Emplois et stages de la collectivité, Candidature spontanée à un stage ».

## 3. J'attends la réponse à ma demande

J'obtiens un accusé de réception sous 10 jours et une réponse dans un délai maximum de 2 mois à compter du dépôt de ma demande.

Contact : [drh-stages@brest-metropole.fr](mailto:drh-stages@brest-metropole.fr) ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

## 4. Si je reçois une réponse favorable à ma candidature

Je fais parvenir mes conventions de stage format papier établies sur la base de 7h/jour, 35h/semaine, déjà signées par moi-même et mon établissement, organisme (en 3 exemplaires), soit :

1. directement à l'accueil de la Direction des Ressources Humaines de Brest métropole au 3 rue Duplex (2<sup>ème</sup> étage) 29200 Brest.
2. ou par voie postale à l'adresse suivante : Brest métropole – Direction des Ressources Humaines – Service formation et dynamiques internes – Gestion des stages – 24 rue Coat-ar-Guéven CS 73826 29238 Brest Cedex 2.

Les conventions dûment signées sont adressées en retour à l'établissement ou l'organisme dont vous relevez, dans un délai de 3 semaines.

Je prends un premier contact avec mon/ma tuteur.rice de stage avant de débiter mon stage, afin de convenir des modalités d'arrivée dans le service (heure d'arrivée, lieu, etc.).

## 5. Je débute mon stage

Je me présente le jour fixé à l'heure convenue dans la convention auprès du/de la tuteur.rice désigné.e dans la collectivité.

En cas d'impossibilité, je préviens aussitôt mon établissement et le site d'accueil (tuteur.rice) à l'adresse [drh-stages@brest-metropole.fr](mailto:drh-stages@brest-metropole.fr) ou par téléphone au 02 98 33 50 50.

### A noter



Mon stage ne peut commencer que si ma convention est signée par l'ensemble des parties AVANT la date de début de stage. Dans le cas contraire, la date de début de stage sera reportée ou mon stage sera annulé.

### Contact



[www.brest.fr](http://www.brest.fr)

[drh-stages@brest-metropole.fr](mailto:drh-stages@brest-metropole.fr)

02 98 33 50 50